



PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Cabinet

Saint-Pierre, le 1^{er} avril 2014

COMMUNIQUE

Fermeture exceptionnelle des établissements scolaires (maternelles et primaires)

Un épais verglas persiste sur le réseau routier de l'archipel. Des averses neigeuses sont par ailleurs attendues pour cet après-midi, augmentant ainsi le danger de circulation.

C'est pourquoi, en accord avec les collectivités et les représentants des établissements scolaires publics et privés, le préfet a décidé, au titre de la prévention des risques, de poursuivre cet après-midi la fermeture des écoles maternelles et primaires de l'archipel et l'interdiction de circuler des bus scolaires.

L'ouverture des établissements scolaires (maternelles et primaires) et la reprise de la circulation des bus seront effectives mercredi matin sauf événement météorologique de dernière minute.

La préfecture recommande à tous, une extrême prudence.